Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20260224-CM20260202-DE

COMMUNE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT

CONSEIL MUNICIPAL
24 FEVRIER 2026
DELIBERATION
CM20260202

Le 24 février 2026 à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de LOYAT,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
dûment convoqué par M. Didier BOURNE, maire
Date de convocation du conseil municipal le 17 février 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : **19**
Présents : Didier BOURNE, Patrice LAMEUL, Maud GAVAUD, Sébastien LE RAY, Solène LE MOING, Philippe BERIOU, Valérie LANCELOT, Marine HERVO, Pol-Hervé de KERSABIEC, Sonia GUINY, Emilien PAPION, Marlène GUÉRIN, Viviane LE BORGNE, Elarik PHILOUZE, James ROWLANDS
Absents excusés ayant donné pouvoir : Ludivine MORIN donne pouvoir à Maud GAVAUD, José GOZDOWSKI donne pouvoir à Solène LE MOING
Absents : Yannick ALIOUCHE, Morgane THOMAS,
Votants : 17
Après avoir fait l'appel des présents et des pouvoirs
Le quorum est atteint
Secrétaire de séance Mme Solène LE MOING

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2025

Chaque conseiller a reçu le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2025**

Décision du conseil municipal :

Pour : 17 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire

Le Maire,
Didier BOURNE.